

EURE ET LOIR
Commune de MARBOUE



Maître d'ouvrage:

Commune de MARBOUE
11 rue du Docteur Péan
28200 MARBOUE

RENFORCEMENT DU
RESEAU D'EAU POTABLE

Centre bourg de Marboué au lieu-dit "La Chalandrière"

DCE

Lot : - Eau potable	R.C	<i>Indice A</i>
	Règlement de Consultation	<i>Date : 30/04/2019</i>
	<i>Ordonnance 2015-899 du 12 juillet 2015 modifiée</i> <i>Décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié</i> TRANCHE FERME Remise des offres avant le : Mercredi 05 Juin 2019 à 12h00	



Maître d'oeuvre:

AVR Conseil
19-21 Rue Thales de Millet
72000 LE MANS
Tél: 02 43 57 23 96
jm-roncier@avr-conseil.com

SOMMAIRE

1 - Pouvoir Adjudicateur

2 - Objet de la consultation

3 - Conditions générales de l'appel d'offres

3.1 - Remise des offres

3.2 - Décompositions des lots

3.3 - Durée du contrat - Délai d'exécution

3.4 - Modalités de financement et de paiement

3.5 - Variantes

3.6 - Forme juridique de l'attributaire

3.7 - Délai de validité des propositions

3.8 – Intervenant

4 - Dossier de consultation

4.1 - Contenu du dossier de consultation

4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

5 - Présentation des offres et candidatures

5.1 - Documents à produire

5.2 - Modalités d'envoi ou de remise des plis

6 - Jugement des propositions

7 - Renseignements complémentaires

1 - Pouvoir Adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est :

La Commune de MARBOUE

Représenté par M. FAUVE, Maire de Marboué

11 rue du Docteur Péan - 28200 MARBOUE

Tél : 02.37.45.10.04

2 - Objet de la consultation

La consultation porte sur le **renforcement du réseau d'eau potable.**

L'exécution des travaux se feront **du lieu-dit « La Chalandrière » jusqu'à la traversée réalisée sous la RN 10 à l'entrée du bourg de Marboué à MARBOUE (28200)** dans le département de l'**EURE ET LOIR.**

La consultation est passée par Procédure adaptée selon l'ordonnance 2015-899 du 12 juillet 2015 modifiée et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié.

3 - Conditions générales de l'appel d'offres

3.1 - Remise des offres :

La date et heure limite de réception des offres à la mairie est le **Mercredi 05 Juin 2019 à 12h00**

3.2 - Décompositions des lots :

Le marché sera fractionné en un seul lot :

- Lot Eau potable

3.3 - Durée du contrat - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé à :
11 semaines hors période de préparation de 2 semaines.

Démarrage impératif le 15 Juillet 2019 et fin des travaux le 27 Septembre 2019 y compris période de congés.

3.4 - Modalités de financement et de paiement

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique pour la tranche ferme. Concernant la tranche conditionnelle les prix du marché sont ferme actualisables selon l'indice TP01.

Le paiement se fera sous un délai de 30 jours, par virement bancaire, à compter de la réception des factures ou demandes de paiement.

3.5 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.6 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

3.7 - Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.8 – Intervenant

La maîtrise d'œuvre, le pilotage et la coordination du chantier est assuré par :

AVR Conseil

19-21 Rue Thales de Millet – 72000 Le Mans

Représenté par : Monsieur Jean Maurice RONCIER

Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs : Sans Objet

Contrôle technique : Sans Objet

4 - Dossier de consultation

4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP,
- La décomposition des prix global et forfaitaire,
- Le plan,
- Le planning prévisionnel

4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme des marchés publics www.amf28.org .

La reproduction des éléments du dossier de consultation chez un reprographe, sera à la charge du soumissionnaire.

4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

5 - Présentation des offres et candidatures

5.1 - Documents à produire

L'ensemble des documents seront rédigées en langue française.

L'unité monétaire sera l'Euros (€).

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature ces justificatifs ne sont plus obligatoires et sont remplacés par DUME (Document Unique de Marché Européen) mais sont encore tolérés.

- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement
- La décomposition de prix
- Note méthodologique comportant :
 - * les moyens humains avec formations et matériels affectés au chantier
 - * les dispositions, phasage et plan de signalisation pour assurer la sécurité du chantier et des riverains
 - * la provenance des matériaux
 - * la politique écologique, économique et gestion de déchets proposée
- Un planning avec les délais d'exécution, dates de démarrage et dates de fin.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles 51 et 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5.2 - Modalités d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.amf28.org>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

Remise des plis sur support papier :

Les candidats devront transmettre leur proposition sous pli portant la mention suivante :

"Offre pour lot n°1 :
RENFORCEMENT DU
RESEAU D'EAU POTABLE
Centre bourg de Marboué au lieu-dit "La Chalandrière"

NE PAS OUVRIR "

L'enveloppe devra contenir les éléments relatifs à l'offre cités précédemment dans documents à produire.

Les plis pourront être remis soit directement, soit par courrier avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

Commune de MARBOUE
Mairie
11 rue du Docteur Péan
28200 MARBOUE

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 51 à 54 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le jugement s'appuiera sur les critères suivants :

CRITERES					
Note prix	10 X prix de la meilleure offre / prix de l'offre	Note sur	10,0		50%
Note méthodologique					25%
	Sous-critères	Pondération sous-critères	Note sous-critères de l'entreprise		
	Moyens humains et matériels destinés au chantier	40,0%			
	Dispositions, phasage et plan de signalisation pour assurer la sécurité du chantier et des riverains	25,0%			
	Provenance des matériaux	25,0%			
	Politique écologique, économique et gestions des déchets	10,0%			
		TOTAL sur	100,0%		
		donc Note sur	10,0		
Note délais					25%
	Sous-critères	Pondération sous-critères	Note sous-critères de l'entreprise		
	Respect des dates de démarrage et dates de fin impératif	25,0%			
	Présentation d'un planning détaillé	25,0%			
	Proposition de délais. Meilleure délais proposé dans l'ensemble des offres divisé par le délai proposé dans l'offre x 50.	50,0%			
		TOTAL sur	100,0%		
		donc Note sur	10,0		

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

Conformément à l'article 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre en adéquation avec le cahier des charges et le budget de l'opération. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

1) Renseignements administratifs

Commune de MARBOUE
11 rue du Docteur Péan
28200 MARBOUE

Téléphone : 02.37.45.10.04

Courriel : MAIRIE-DE-MARBOUE@wanadoo.fr

2) Renseignements techniques

AVR Conseil
19-21 rue Thalès de Milet
72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 57 23 96 / 06 61 37 36 41

Courriel : geometre@avr-conseil.com ; jm-roncier@avr-conseil.com